



# Assemblée générale

Soixante et onzième session

Documents officiels

Distr. générale  
20 octobre 2016  
Français  
Original : anglais

---

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 3<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 3 octobre 2016, à 15 heures

*Président* : M. Djani ..... (Indonésie)

## Sommaire

Débat général (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents ([srcorrections@un.org](mailto:srcorrections@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

16-17052X (F)



Merçi de recycler 



*La séance est ouverte à 15 h 5.*

### **Débat général (suite)**

1. **M. Kuwari** (Qatar) dit que pour que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 se traduise sur le terrain par des progrès, il faut mobiliser des ressources et nouer des partenariats internationaux qui tiennent compte des capacités et priorités propres des pays. L'attachement de son pays au développement durable est inscrit dans sa constitution, dans sa législation nationale et dans son programme Vision 2030, qui recherchent la croissance économique, le développement social, la protection de l'environnement et l'autonomisation des femmes.

2. Il est essentiel que les négociations du Cycle de Doha progressent si l'on veut réaliser, au titre de l'objectif 17, la cible consistant à promouvoir un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, non discriminatoire et équitable, sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce. La coopération internationale doit être menée dans le souci de l'intérêt mutuel et du respect de la souveraineté de chaque pays. Le Qatar a accueilli plusieurs conférences sur la coopération Sud-Sud. Il a également contribué aux efforts internationaux faits pour résoudre le problème du nombre sans précédent de réfugiés; durant la réunion plénière de haut niveau sur les moyens de faire face aux vastes mouvements de réfugiés et de migrants, tenue dans les marges de la présente session de l'Assemblée générale, il a souligné qu'il fallait s'attaquer aux racines de la crise des réfugiés. Le Qatar a également contribué à établir l'Alliance mondiale des terres arides pour lutter contre la désertification. Une fois de plus, il engage la communauté internationale à soutenir la souveraineté permanente, sur leurs ressources naturelles, du peuple palestinien sur le Territoire palestinien occupé y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe sur le Golan syrien occupé.

3. **M. Khoshroo** (République islamique d'Iran) dit que la première année d'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 a vu la République islamique d'Iran répartir les attributions entre les différents ministères et organisations en vue du suivi et de l'établissement de rapports sur les objectifs de développement durable; elle a établi un réseau national pour le développement durable. Durant la deuxième année, son pays se propose de soumettre son rapport national volontaire au forum politique de

haut niveau sur le développement durable. Des priorités ont été fixées dans l'élimination de la pauvreté, en matière de protection de la santé, concernant l'eau et l'assainissement, la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique, la lutte contre les effets du changement climatique, la lutte contre la désertification, la déforestation et les tempêtes de sable et de poussière, ainsi que la protection de la biodiversité et la prévention des catastrophes.

4. Aux niveaux des politiques et des institutions, deux ensembles de directives générales ont été adoptés pour le renforcement d'une économie nationale résiliente et la protection de l'environnement. Le premier ensemble de directives porte sur les moyens d'améliorer la croissance économique et de promouvoir le développement social et environnemental, tandis que le second porte sur les moyens de mieux protéger l'environnement et de promouvoir l'avènement d'une économie verte et d'industries sobres en carbone. Le sixième plan national de développement aborde la mise en œuvre du Programme pour 2030 au niveau national; les documents de programme de pays récemment adoptés pour la période 2017-2020 s'inspirent de ce programme.

5. La région se heurte à plusieurs difficultés dans l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il ne s'agit pas seulement de la pauvreté, de la dégradation des terres, du manque d'eau, de la température toujours plus élevée et d'une sécheresse fréquente, mais aussi des effets du terrorisme et de la violence extrémiste. Ces problèmes aggravent la pauvreté et la destruction de l'environnement et forcent les gouvernements à consacrer leurs ressources déjà limitées à la lutte contre l'insécurité plutôt qu'au développement.

6. Il faut trouver des solutions efficaces à ces problèmes mondiaux par une coopération meilleure entre les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Alors que certains progrès ont bien été réalisés à cet égard, divers problèmes graves ne sont pas résolus. En particulier, les mesures prises pour appliquer les objectifs de développement durable doivent être ambitieuses, équitables et non discriminatoires. Un soutien international plus efficace et une solidarité plus affirmée sont nécessaires, par la création de capacités, le transfert de technologie, la facilitation du commerce et l'accès aux ressources financières; il faut en outre

s'abstenir de recourir à des mesures unilatérales ou coercitives, économiques, financières ou commerciales.

7. Le système des Nations Unies doit apporter à ces problèmes une réponse cohérente. Il doit jouer un rôle critique, efficace et de coordination afin de renforcer le partenariat mondial pour le développement durable. Les activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement doivent être étoffées et renforcées pour aider les États Membres à appliquer le Programme pour 2030.

8. **M<sup>me</sup> Nazaire** (Haïti) dit qu'un an après l'adoption des objectifs de développement durable, le contexte géopolitique de sa mise en œuvre n'incite pas à l'optimisme. Les stigmates de la crise financière de 2008 tardent à s'effacer. Les leçons tirées et surtout les réformes menées sont restées en deçà des constats et des propositions d'experts de tous horizons. Les désastres liés au réchauffement climatique demeurent une tragique réalité, une menace existentielle en particulier pour les petits États insulaires en développement comme Haïti. Il faut d'urgence trouver des solutions à ce problème. Il est donc essentiel de renforcer la coopération, de diffuser les pratiques optimales, de partager les données d'expérience et d'affiner les modalités d'action dans les domaines social, technique et surtout financier.

9. Haïti se trouve face à plusieurs obstacles qui illustrent les immenses problèmes que soulèvent l'élimination de la pauvreté et la promotion d'un développement équitable et durable. Les progrès obtenus dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ont été entravés par des déficiences structurelles latentes et par des catastrophes sanitaires qui dépassaient le niveau de résilience d'Haïti. La Mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti (MINUSTAH) a apporté depuis 12 ans une aide humanitaire et sécuritaire très efficace et elle se prépare à un retrait ordonné et graduel d'Haïti. Pour compléter ce tableau, le 9 octobre prochain doit se tenir dans le pays le premier tour de l'élection présidentielle et des législatives partielles. Les correctifs nécessaires ont été apportés au processus électoral à la satisfaction de toutes les parties afin de garantir des élections libres, honnêtes et inclusives. L'enjeu est crucial pour la consolidation démocratique et la stabilité institutionnelle, fondement de toute croissance macroéconomique équilibrée et durable.

10. Son gouvernement entend donner la priorité aux cibles et aux indicateurs des objectifs de développement durable, en les intégrant dans ses plans de réduction de la pauvreté et de développement. Avec l'appui constant de ses partenaires, et en particulier grâce à la coopération triangulaire et Sud-Sud, Haïti continuera à renforcer la mise en œuvre des politiques à tous les niveaux dans le secteur public et le secteur privé, ainsi qu'avec les organisations de la société civile et les collectivités locales.

11. La Déclaration sur le droit au développement doit continuer à guider le travail de la Commission. La situation des réfugiés et des migrants doit retenir l'attention, car Haïti, terre de forte émigration, est particulièrement sensible à ce thème. Au-delà des crises actuelles, induites par les conflits armés, il faut remettre en perspective la globalité du phénomène migratoire, notamment économique, et en reconnaître la légitimité internationale. Les bienfaits considérables et multiformes apportés aux pays d'accueil et d'origine par les migrants doivent être mieux cernés et il faut renforcer l'arsenal juridique et les moyens de recours effectif protégeant les droits des travailleurs migrants et de leur famille.

12. **M. Kononuchenko** (Fédération de Russie) dit que comme l'Assemblée générale et d'autres organes se partagent la responsabilité de l'application des objectifs de développement durable, la Commission doit s'en tenir strictement à son mandat, qui est de réfléchir aux questions commerciales et économiques, à la gouvernance mondiale, au renforcement des capacités nationales, pour répondre à la dégradation de l'environnement, et à l'amélioration des mécanismes de développement de l'Organisation des Nations Unies. Il faut accorder la priorité aux tendances négatives persistantes que l'on observe dans l'économie mondiale et qui risquent de ralentir la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier dans les pays les moins avancés et les pays en situation particulière. Les débats doivent être concentrés sur les questions du règlement équitable du problème de la dette et du renforcement de la réglementation fiscale – notamment concernant les paradis fiscaux –, l'établissement d'un système commercial international transparent et non discriminatoire tenant compte de la question de la tendance négative que constitue la formation d'associations économiques régionales fermées et celle de l'amélioration du transfert de technologie,

notamment dans le contexte de la lutte contre les effets du changement climatique.

13. L'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies aidera beaucoup les États Membres à appliquer le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'examen donnera une réponse objective sur les moyens d'augmenter le financement des activités opérationnelles menées par les organismes des Nations Unies, renforcera la coordination entre les équipes de pays et les autorités des pays hôtes, améliorera les mécanismes de responsabilisation et élargira la représentation nationale dans la gestion du système des Nations Unies pour le développement.

14. Il est tout disposé à contribuer à l'amélioration des méthodes de travail de la Commission dans le respect des principes de la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale concernant la revitalisation de la Commission.

15. **M. Skinner-Klee** (Guatemala) dit que si l'adoption du Programme pour 2030 représente bien une vision nouvelle, universelle, et profondément novatrice du développement durable, beaucoup de questions continuent à se poser concernant sa réalisation, la satisfaction des besoins des pays en situation particulière et la restructuration du système des Nations Unies pour le développement. La Commission doit s'attacher aux trois dimensions du développement durable : économique, sociale et environnementale. Ce n'est que de cette façon qu'on pourra améliorer la cohérence des décisions et de leur application.

16. Le Guatemala est un pays à revenu intermédiaire et il attache donc une grande importance à l'examen quadriennal complet, qui est l'occasion tout indiquée d'élaborer un modèle de fonctionnement plus intégré et plus cohérent pour les Nations Unies et ses organismes, et de définir la façon dont les pays aborderont la mise en œuvre et le suivi du Programme pour 2030 en tenant compte des priorités des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement et des pays à revenu intermédiaire. L'examen quadriennal sera une excellente occasion d'analyser les données d'expérience, les leçons tirées et les pratiques optimales afin de parvenir à un consensus sur des méthodes appropriées et transparentes dans l'intérêt des pays, qui sont les acteurs effectifs de leur propre

développement. Le prochain forum sur le financement du développement sera le mécanisme principal pour un suivi constructif des engagements pris dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, afin d'éviter les résultats médiocres de la précédente session.

17. Le Nouveau Programme pour les villes servira, au cours des 20 prochaines années, de feuille de route pour un développement urbain durable. Cet instrument devrait aider à alléger la pauvreté, améliorer la qualité de vie et lutter contre la dégradation de l'environnement, les effets du changement climatique et l'exode rural.

18. La vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP-22) sera l'occasion de réaffirmer l'engagement pris de travailler ensemble pour prendre des mesures à long terme dans le domaine du changement climatique, de l'utilisation durable des ressources naturelles et de la prévention des catastrophes. Dans la seule Amérique centrale, près de 10 millions de personnes sont affectées par le phénomène El Niño. La région est extrêmement vulnérable aux événements météorologiques extrêmes et aux catastrophes naturelles; elle doit donc, par ses programmes et ses institutions s'occupant de ces questions, travailler en coordination avec les Nations Unies. Comme El Niño touche les populations les plus vulnérables, il faut encourager dans la région un esprit de prévention et de résilience afin de prévenir le retour des crises humanitaires. L'aide d'urgence fournit des secours immédiats mais ne contribue pas à la résilience à long terme.

19. La mondialisation et l'interdépendance détermineront le travail de la Commission, en particulier concernant les migrations internationales et le développement. Ces questions sont liées, car c'est l'absence de développement qui pousse les hommes à quitter leur pays à la recherche d'une vie meilleure. La crise migratoire exige une réponse stratégique centrée sur les causes structurelles profondes du phénomène. La migration ne doit plus être considérée comme un problème, mais au contraire comme un défi à relever. C'est une situation inéluctable et c'est aussi un problème qui est local, national, régional et mondial.

20. Témoignant de sa volonté de participer à la réalisation du Programme pour 2030 et des accords connexes, le Guatemala a pris l'engagement de présenter son examen national volontaire en juillet

2017, durant la prochaine session du forum politique de haut niveau sur le développement durable.

21. **M. Rattray** (Jamaïque) dit que dans ses débats sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, la Commission doit ne pas oublier qu'elle crée un cadre normatif pour l'examen des questions qui affectent directement la qualité de vie et parfois la survie même de la population. Elle doit réfléchir aux moyens de servir vraiment les populations et de remplir la promesse de ne pas faire de laissés-pour-compte.

22. La Jamaïque est un petit État insulaire en développement et elle reconnaît pleinement la nécessité de faire davantage pour appliquer les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa). Le Programme d'action d'Addis-Abeba offre une bonne base pour la mobilisation d'une partie du capital d'investissement qui serait nécessaire pour réaliser effectivement le Programme pour 2030, et en particulier les objectifs de développement durable. Les besoins de financement dépassent considérablement les ressources publiques, mais il existe une importante épargne mondiale qui suffirait pour répondre à ces besoins. Néanmoins, il faudra trouver des méthodes nouvelles et efficaces pour inciter à redistribuer et mobiliser ce capital au profit du développement durable.

23. La Jamaïque se classe assez bien dans de nombreuses catégories au regard de l'indice de développement humain, mais l'inégalité des revenus demeure un obstacle majeur; le coefficient de Gini y était de 45,5 en 2013. Comme les autres pays de la Communauté des Caraïbes, elle appelle à réviser les critères de classement utilisés par les institutions financières internationales. Le produit intérieur brut par habitant doit être complété par des données qui tiennent compte des lacunes structurelles qui font obstacle au développement des pays à revenu intermédiaire, notamment les niveaux élevés de vulnérabilité, de pauvreté, le niveau d'épargne et d'investissement, la productivité et l'innovation et les dépenses publiques consacrées à la santé, l'éducation et l'équipement.

24. Le Premier Ministre de la Jamaïque a récemment informé l'Assemblée générale que le moment était venu de rallier la communauté internationale autour d'une initiative en faveur des pays à revenu

intermédiaire fortement endettés, sur la base du principe selon lequel les pays qui ont une vulnérabilité structurelle – leur exiguïté ou leur susceptibilité aux effets du changement climatique par exemple – et qui ont de façon fidèle et responsable assuré le service de leur dette, doivent recevoir une assistance sous forme d'investissement, de conditions commerciales favorables, d'un transfert de technologie, de moyens de sécurité et de l'énergie. La taille globale du problème n'est pas telle que l'initiative se traduise par un fardeau pour le système international. Cependant, l'effet d'une aide accordée à ces pays pour qu'ils fassent leur transition leur permettrait d'apporter une contribution plus grande encore au système international dans un avenir proche.

25. **M<sup>me</sup> Rodriguez Abascal** (Cuba) espère participer à des consultations caractérisées par un esprit constructif, le respect mutuel des délégations et la volonté de travailler ensemble dans des conditions d'égalité en tenant compte des situations différentes, des capacités et des niveaux différents de développement de chaque pays tout en respectant leur marge de manœuvre conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies. En effet, l'imposition de propositions non consensuelles qui ne représentent que les intérêts des pays développés n'est pas une méthode de travail appropriée pour la Commission. Les pays en développement doivent choisir eux-mêmes, de façon souveraine, leur propre modèle de développement, et leur voix doit être entendue et respectée. Il faut parvenir à un compromis, une volonté politique et une coopération entre tous les États Membres.

26. Le fait que chaque année on consacre 1 700 milliards de dollars aux dépenses militaires réfute les affirmations selon lesquelles il n'y aurait pas de ressources pour éliminer la pauvreté et le sous-développement. Il faut mettre un terme aux conflits entre les peuples et éliminer les causes profondes de ces conflits. L'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, notamment l'extrême pauvreté, est le grand problème qui se pose au monde, et c'est une condition préalable du développement durable.

27. La communauté internationale dans sa majorité, a rejeté à plusieurs reprises l'imposition de mesures coercitives unilatérales qui empêchent les peuples de parachever leur développement économique et social, en particulier dans les pays en développement. Cuba

rejette fermement cette pratique et une fois de plus engage instamment les États à s'abstenir de prendre et d'appliquer unilatéralement de telles mesures, qui sont incompatibles avec le droit international et avec la Charte des Nations Unies. Depuis plus de 50 ans, le peuple cubain endure le blocus économique, commercial et financier imposé par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique. L'exercice du droit au développement, à Cuba, est limité par les répercussions du blocus, qui s'accompagnent de dégâts économiques dépassant 753 milliards de dollars. Malgré l'impact persistant du blocus, le peuple cubain continue à développer le modèle économique et social qu'il a choisi en toute souveraineté pour édifier une nation souveraine, prospère et durable.

28. Le changement climatique représente une menace bien réelle pour la survie de l'humanité et appelle donc la coopération internationale la plus poussée. L'Accord de Paris, conclu dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, est un important point de départ, mais il ne suffit pas pour préserver la planète pour les générations futures. Les nations industrialisées doivent assumer la responsabilité de leur dette écologique, modifier leurs modes irrationnels de production et de consommation, réduire les émissions de gaz à effet de serre et honorer les engagements pris concernant le financement et le transfert de technologie aux pays en développement. Le principe des responsabilités communes mais différenciées doit régir ce processus.

29. Cuba rappelle la nécessité impérieuse de réaliser un nouvel ordre économique international fondé sur l'équité, l'égalité souveraine, l'interdépendance, les intérêts communs et la coopération entre tous les États quel que soit leur système économique et social, qui permette de corriger les inégalités et de remédier aux injustices existantes, d'éliminer les disparités grandissantes entre les pays développés et en développement et de garantir un développement économique et social équitable pour les générations présentes et futures.

30. La coopération Sud-Sud reste importante pour le développement, mais du fait des limitations des ressources, elle ne saurait remplacer la coopération Nord-Sud. Le prochain examen quadriennal complet des activités opérationnelles sera une bonne occasion de réaffirmer les principes qui guident les activités des Nations Unies au niveau du pays. Le résultat de cet examen devrait contribuer au renforcement des

principes du multilatéralisme et de la coopération internationale ainsi que le caractère intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies et de ses organismes, fonds et programmes. L'examen opérationnel doit garantir que le système répond bien aux besoins des pays en développement et aux efforts que font les gouvernements pour éliminer la pauvreté et poursuivre le développement durable.

31. **M<sup>me</sup> Nguyen** (Viet Nam) se réjouit des progrès réalisés dans l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030; cependant, la route est longue et difficile. La Commission doit assurer l'intégration des trois dimensions du développement durable de façon égale. Elle doit donc adopter une démarche synthétique, intégrée et équilibrée face aux importantes questions que sont l'élimination de la pauvreté, le financement du développement, les activités opérationnelles de développement, le climat mondial et les partenariats.

32. L'élimination de la pauvreté doit être l'objectif principal, mais comme cette question peut être abordée par plusieurs voies, il faut tenir compte de toutes les synergies et s'efforcer d'atteindre ceux qui sont le plus en retard. La communauté internationale doit non seulement honorer les engagements pris de fournir des ressources plus importantes pour le développement, mais aussi promouvoir des conditions prévisibles et facilitatrices pour l'obtention régulière de nouvelles ressources, en particulier pour ceux qui en ont le plus besoin.

33. La réalisation des objectifs de développement durable dépend des moyens d'exécution. L'aide apportée aux pays en développement, notamment l'assistance financière, la facilitation des échanges, le transfert de technologie et la création de capacités, est fondamentale et doit être adaptée aux besoins spécifiques des pays. La coopération Nord-Sud reste indispensable et les pays doivent honorer les engagements qu'ils ont pris en matière d'aide publique au développement. Il faut trouver des moyens de permettre aux pays en développement de participer au commerce mondial, et cet objectif ne pourrait être atteint que dans le cadre d'un système commercial multilatéral qui soit universel, fondé sur des règles, ouvert, transparent, prévisible, non discriminatoire et équitable. Il est nécessaire d'apporter des changements structurels pour remédier aux déséquilibres, à la discrimination et aux inégalités qui existent dans le système commercial mondial actuel et de prévenir

l'apparition de restrictions et de distorsions pesant sur le commerce international. Les pays en développement se heurtent aussi à un élargissement du fossé technologique, en particulier de la fracture numérique; tous les acteurs doivent aider les pays en développement à créer des capacités et à adopter des écotecnologies.

34. Le Viet Nam se réjouit de l'entrée en vigueur prochaine de l'Accord de Paris et accélère sa propre procédure de ratification. L'adaptation au changement climatique est urgente pour la survie et la durabilité de beaucoup de pays en développement; les pays développés doivent continuer à prendre la tête d'une action de financement climatique, de transfert de technologie et de création de capacités pour les pays en développement.

35. Comme 70 % des pauvres vivent dans des pays à revenu intermédiaire et sont exposés à des difficultés qui ne sont pas mesurables sur une échelle de revenu, il faut que l'aide apportée soit mieux ciblée et plus cohérente, notamment l'assistance financière, les conseils de politique de qualité et la création de capacités pour permettre aux pays en développement à revenu intermédiaire de préserver les gains acquis et de poursuivre leur développement.

36. **M. Morales** (Colombie) dit que l'engagement pris de ne pas faire de laissés-pour-compte suppose l'adoption d'engagements intérieurs et internationaux novateurs afin de réduire l'écart et de réaliser l'égalité dans les pays et entre pays. Le fossé technologique est un facteur déterminant qui explique des disparités sociales et économiques contraires au développement, non seulement pour certains groupes de population mais également pour les États ayant un accès limité ou nul à la technologie. Le Mécanisme de facilitation technologique dont la création a été décidée dans le Programme d'action d'Addis-Abeba doit être pleinement réalisé.

37. Une des possibilités les plus intéressantes de la réalisation du développement durable dans tous les pays est la possibilité de tirer parti du potentiel que représente le phénomène migratoire. La Commission, en 2016, devra en priorité définir les dates et la fréquence du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. Le projet de résolution sur la question doit rendre compatibles le Dialogue, la conférence chargée d'adopter un pacte mondial pour des migrations sûres,

ordonnées et régulières en 2018 et l'examen de l'objectif de développement durable 10 prévu en 2019.

38. Le succès du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dépend de l'existence d'un environnement international favorable aux efforts nationaux et régionaux. Les progrès concrets sur les questions systémiques doivent se poursuivre. Le Programme d'action d'Addis-Abeba manque d'ambition, de spécificité et du caractère concret nécessaires pour créer des conditions d'égalité et concourir effectivement à la réalisation du Programme pour 2030. Les organismes des Nations Unies pour le développement doivent contribuer à l'application effective du Programme pour 2030 en renforçant la capacité institutionnelle et l'appropriation nationale, qui doivent se refléter dans l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles. Celui-ci doit garantir que les organismes des Nations Unies pour le développement peuvent bien répondre de façon efficace, coordonnée et spécifique aux besoins des pays à revenu intermédiaire qui, de leur côté, se trouvent aux prises avec des difficultés dans la poursuite du développement durable et l'élimination de la pauvreté.

39. **M. Ja'afari** (République arabe syrienne) dit que pour beaucoup de peuples, le développement dépend avant tout de partenariats et, ensuite, de l'action menée pour protéger les sociétés de la violence et de l'extrémisme; ces deux objectifs doivent être atteints de façon impartiale et dans le respect de la souveraineté nationale et des spécificités culturelles. La plupart des États sont aux prises avec des problèmes de développement particuliers qui ne se prêtent pas à une solution unique. Dans son pays, le principal obstacle au développement est la propagation du terrorisme et de l'extrémisme, qui non seulement compromettent la sécurité et la stabilité mais aussi menacent la coexistence qui est au cœur de l'identité syrienne. Il engage les États Membres à travailler sérieusement et de façon impartiale pour remplir leurs obligations en vertu des résolutions du Conseil de sécurité sur la lutte contre le financement du terrorisme.

40. La première chose à faire pour appliquer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est de venir à bout des mesures économiques unilatérales qui sont imposées à son pays par les États mêmes qui proclament haut et fort leur souci du peuple syrien. Un rapport d'il y a quelques jours seulement,

publié conjointement par le Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies en Syrie et par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale montre que les mesures unilatérales imposées à la Syrie par les États-Unis et l'Union européenne affectent tous les segments de la population syrienne et entravent la fourniture de l'aide humanitaire. Pendant ce temps, Israël non seulement continue à s'approprier les ressources naturelles du Territoire palestinien occupé et du Golan syrien occupé, mais fait tout pour prolonger la crise en Syrie en soutenant le Front al-Nosra et d'autres groupes terroristes armés dans la zone de séparation du Golan syrien, en violation de l'Accord de désengagement. En l'absence d'une solidarité et d'un partenariat internationaux authentiques, la volonté de ne pas faire de laissés-pour-compte restera lettre morte.

41. **M. Perera** (Sri Lanka) dit que le Programme pour 2030 est un plan d'action clairvoyant qui pourrait améliorer la vie de milliards d'hommes et de femmes. Dans la phase de l'exécution, les États Membres doivent venir à bout de la pauvreté et de la sous-alimentation, protéger la planète de la dégradation et faire en sorte que tous les êtres humains puissent mener une vie enrichissante.

42. Son pays est le premier de la région de l'Asie et du Pacifique à avoir établi un Ministère du développement durable et il préside actuellement le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable; il est donc très bien placé pour appliquer les objectifs de développement durable au niveau national, créant ainsi un précédent dans la région. Le Parlement est saisi d'un projet de loi sur le développement durable national dont le but est de faciliter la formulation d'une politique et d'une stratégie nationales du développement durable et de proposer un cadre juridique et institutionnel dans lequel les ministères, les administrations locales et les organismes publics trouveront le mandat leur permettant de réaliser des audits et de rédiger des rapports annuels d'activité.

43. Le Ministère du développement durable a commencé à dresser une feuille de route du développement durable national pour planifier une transformation équitable et il a mis en place aux niveaux national et provincial des mécanismes d'engagement pour le développement durable qui réunissent des représentants politiques et administratifs, les collectivités locales, la société civile, les milieux universitaires, le secteur privé, les

organismes de développement, les femmes et les jeunes. Le but ultime est de créer un modèle pour la réalisation des objectifs de développement durable en trois phases : 2017-2020, 2020-2025 et 2025-2030.

44. À Sri Lanka, la pauvreté reste un problème grave. Son pays a réussi à réduire de moitié le niveau de pauvreté sept ans avant 2015, mais la pauvreté reste le principal obstacle au développement. Le développement économique doit donc aller de pair avec un développement durable. Son gouvernement a déclaré 2017 l'année de la victoire contre la pauvreté.

45. Un pays doit être en paix avec lui-même et avec les autres pays pour réaliser le développement durable. La transition politique récente dans son pays a ouvert des possibilités de consolidation de la paix après 30 années de conflit. Il faut également une bonne gouvernance, le respect de la légalité et des droits de l'homme. Le climat politique actuel dans son pays offre des conditions favorables à la réalisation de ces objectifs.

46. Sri Lanka a presque atteint les cibles de l'enseignement primaire pour tous et a réalisé des progrès vers l'égalité des sexes dans l'éducation. Les taux de mortalité infantile et maternelle ont été considérablement réduits. Le pays a également donné la priorité à la lutte contre le VIH/sida et à d'autres maladies. En septembre 2016, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que Sri Lanka était un pays sans paludisme.

47. Pour protéger la planète pour le bien des générations futures, il faut se montrer à la hauteur du changement climatique. C'est pourquoi son pays a signé l'Accord de Paris et déposé son instrument de ratification le 21 septembre 2016.

48. **M<sup>me</sup> Krishnamurti** (Indonésie) dit que les pays émergents et les pays en développement se heurtent à des vents contraires particulièrement violents, comme la faiblesse de la croissance dans les pays avancés et la faiblesse des cours des produits de base. Les pays insulaires et les populations qui vivent dans les zones côtières sont déjà gravement touchés par les effets du changement climatique, comme la montée du niveau de la mer et l'apparition de vagues de chaleur plus longues et plus intenses. Cependant, moyennant une action collective, il est possible de surmonter ces obstacles. La Commission a un rôle essentiel à jouer dans la formulation d'un consensus sur l'aide à l'application du Programme pour 2030 et elle doit

chercher activement à intégrer les trois volets du développement durable.

49. Une croissance équitable et une prospérité partagée sont les conditions à réunir pour qu'il n'y ait pas de laissés-pour-compte. En utilisant la technologie et l'innovation pour créer des emplois et relever la productivité, il est possible de relancer le commerce et l'investissement. L'amélioration de la connectivité par le développement infrastructurel est essentielle dans une économie moderne, qui inclut l'économie bleue. Les possibilités de partenariats et de collaboration existent et doivent tenir compte des besoins des pays et de la population, et pour cela il faut des programmes bien adaptés. Il faut de toute urgence développer les capacités d'évaluer et d'appliquer les technologies appropriées à la situation locale; au besoin, un traitement spécial et différencié devrait être accordé aux pays pour les aider à se développer. Le scénario de l'inaction ne mènera pas à la transformation nécessaire. Un tout autre niveau d'engagement est donc nécessaire pour l'ensemble du système des Nations Unies; le système de développement doit œuvrer de concert et être prêt à apporter une aide ciblée et adaptée. L'examen quadriennal complet des activités opérationnelles servira beaucoup à préciser la vision à long terme du nouveau rôle du système.

50. L'Indonésie a intégré les objectifs de développement durable dans son plan de développement à moyen terme. Elle utilisera le cadre des objectifs de développement durable pour améliorer la planification, la coordination, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de ses programmes de développement.

51. **M. Rai** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) dit que les enseignements tirés des objectifs du Millénaire pour le développement devraient aider les États à réaliser les objectifs de développement durable pour le plus grand bien des peuples et des pays et à assurer ainsi un avenir durable et novateur. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a établi une stratégie nationale de développement durable responsable, qui guidera l'examen et l'intégration des actions de développement durable. Beaucoup reste encore à faire, mais le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a entraîné un changement de paradigme dans la façon dont les pays considèrent leur propre développement. Les premières étapes du travail sur les objectifs de développement durable contrastent vivement avec celles des objectifs du Millénaire pour le développement.

52. Au niveau du pays, le succès du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dépendra de l'existence d'une équipe dirigeante de qualité, d'une appropriation et d'une marge de manœuvre décisionnelle. Les partenariats extérieurs et la coopération pour le développement, notamment la coopération Sud-Sud et la coopération Nord-Sud, contribueront aux efforts nationaux; la première doit compléter et ne pas remplacer la seconde. La coopération pour le développement doit être conforme aux politiques et stratégies de développement national et renforcer les capacités nationales dans les domaines déterminés par les autorités du pays.

53. Dans son pays comme dans beaucoup d'autres, pour réaliser le Programme 2030, il faut disposer de données fiables, désagrégées, obtenues en temps voulu. Pour cela, la création de capacités, l'assistance technique et le transfert de technologie sont des aspects essentiels de la coopération pour le développement. Une banque de données et de statistiques centralisée couvrant les objectifs de développement durable et leurs cibles et indicateurs faciliterait le suivi et l'examen. Les partenaires de développement que sont l'Australie et les Nations Unies ont reconnu cette préoccupation et travaillent avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour renforcer le bureau national de statistique.

54. Le Forum politique de haut niveau sur le développement durable a fait un travail constructif et son action a aidé son pays à donner forme à ses aspirations en matière de développement durable. Le refus de faire des laissés-pour-compte reflète bien l'importance de la promotion et de la protection des droits de l'homme dans un environnement propice au développement durable. L'un des aspects de ce refus a trait aux effets négatifs du changement climatique. Les petits États insulaires en développement en particulier sont vulnérables aux effets du changement climatique et sont exposés aux difficultés résultant de la montée du niveau de la mer, de la perte de terres arables, de l'acidification de l'océan et d'un climat parfois difficile. Les pays qui n'ont pas encore ratifié l'Accord de Paris devraient le faire sans retard; l'application rapide de cet accord rassurera les peuples et les pays qui sont les plus exposés aux effets du changement climatique et les assurera qu'ils ne seront pas laissés pour compte.

55. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est un archipel; pour cette raison, la santé, la productivité et la

résilience des océans constituent une question fondamentale de développement durable. Le pays a été l'un des champions de l'objectif de développement durable 14 durant les réunions du groupe de travail ouvert et dans le processus de consultation sur l'après-2015. Il a continué à privilégier l'importance de la conservation et de l'utilisation durable de l'océan et de la mer, dont la santé est menacée avant tout par les activités humaines comme la pêche illégale, non identifiée et non réglementée et les activités qui entraînent la pollution et l'acidification de l'eau. La conférence de haut niveau des Nations Unies sur l'application de l'objectif de développement durable 14 devrait donc contribuer à promouvoir des mesures entrant dans le programme de développement concernant l'océan et la mer. En outre, l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles devrait donner au système des Nations Unies pour le développement des directives adéquates dans son action d'aide aux pays qui cherchent à réaliser le Programme pour 2030.

56. **M. Sobral Duarte** (Brésil) dit que le forum politique de haut niveau sur le développement durable a bien montré que si beaucoup de pays ont progressé dans la réalisation des objectifs de développement durable, seuls quelques pays développés ont privilégié l'aide au développement, comme dans le cas des objectifs du Millénaire pour le développement. Le message doit être clair que tous les pays, y compris les pays développés, doivent aider à atteindre les objectifs de développement durable et que le système des Nations Unies pour le développement doit s'adapter pour être à la hauteur de ce que l'on attend de lui.

57. Il propose que la Commission et le Conseil économique et social convoquent une réunion commune au cours de laquelle le Département des affaires économiques et sociales et le Bureau du financement du développement informeraient les membres de la Commission et du Conseil des mécanismes de suivi du Programme d'action d'Addis-Abeba. Une telle réunion permettrait de faire le bilan des lacunes en ressources humaines, financières et budgétaires et des moyens de combler ces lacunes pour rendre les mécanismes plus efficaces.

58. Le projet de résolution de la Commission concernant l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles doit permettre au système des Nations Unies pour le développement de soutenir comme il convient le développement des capacités nationales et

l'examen et le suivi de la réalisation des objectifs de développement durable. Les organismes, fonds et programmes devraient contribuer à la création d'un climat international propice à l'élimination complète de la pauvreté et à la réalisation mondiale et locale du développement durable.

59. La Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) a été une occasion tout à fait exceptionnelle de discuter de la croissance rapide de la population urbaine, phénomène qui se poursuivra au cours des 30 prochaines années, surtout dans les pays en développement. Le Nouveau Programme pour les villes répond à cette urbanisation accélérée et à la nécessité de faire participer les collectivités locales et la société civile aux décisions.

60. Le Brésil a ratifié l'Accord de Paris; sa contribution déterminée sur le plan national est l'une des plus ambitieuses parmi les pays développés et en développement, puisque le Brésil prévoit de réduire de 43 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030. Le Brésil intègre aussi les objectifs de développement durable dans ses stratégies à court, moyen et long terme. Mais le succès, au niveau mondial, ne sera possible que si des ressources suffisantes sont fournies pour répondre à l'ambition et au caractère profondément novateur des objectifs de développement durable.

61. **M<sup>me</sup> Mendelson** (États-Unis d'Amérique) dit que l'élan qui avait permis de réaliser les résultats acquis l'an dernier doit être préservé pour démontrer que les Nations Unies, et la Commission en particulier, peuvent encore marquer des points. Le projet de résolution sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement, par exemple, serait une occasion unique d'encourager la réforme des divers organismes des Nations Unies participant à la fourniture de l'aide au développement et de l'assistance humanitaire et aiderait à rendre leur travail plus efficace.

62. L'échec de l'effort de revitalisation de la Commission au printemps 2016 a eu pour effet de remettre en question sa valeur comme forum dynamique pour la recherche de solutions aux problèmes économiques, sociaux et environnementaux les plus pressants. La Commission doit s'adapter afin d'aborder au mieux les priorités mondiales du développement. Les ressources sont limitées et il est important de ne pas les gaspiller dans des débats sur

des considérations étriquées et non pertinentes. La Commission ne peut pas se permettre de répéter les erreurs faites à la session précédente, durant laquelle les dates de dépôt des projets de résolution ont été systématiquement méconnues et où les négociations se sont poursuivies bien au-delà de la clôture officielle de la session. La Commission doit mener son travail au mieux et sans retard. Si elle n'agit pas de façon plus professionnelle et plus digne, sa délégation la considérera comme non pertinente et consacra donc moins de temps à la négociation, elle sera au contraire plus disposée à demander un vote sur les projets de résolution litigieux.

63. Sa délégation est fermement convaincue que les États Membres peuvent travailler ensemble pour formuler des solutions concrètes aux problèmes mondiaux les plus difficiles, comme l'ont montré plusieurs réunions multilatérales de haut niveau tenues l'an dernier. Il est probable que le consensus ne sera pas toujours possible, mais la clef du succès est de se parler clairement et fréquemment, plutôt que de laisser la méfiance s'installer. Il est important de travailler ensemble pour garantir que les projets de résolution qui seront adoptés par la Commission seront bien conformes au Programme de développement durable à l'horizon 2030, au Programme d'action d'Addis-Abeba et aux autres accords multilatéraux transformateurs récemment conclus, et pour garantir aussi que la Commission apporte bien des directives politiques au système des Nations Unies pour le développement pour l'application de ces accords et l'évaluation de leurs résultats.

64. **M. Pedersen** (Norvège) dit que la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba et de l'Accord de Paris appelle à créer de nouveaux partenariats stratégiques, à tous les niveaux, afin d'éliminer la pauvreté par le développement durable. L'exécution nationale est l'une des conditions à remplir.

65. Son pays a présenté son examen volontaire national au forum politique de haut niveau sur le développement durable et espère maintenant accélérer la réalisation des objectifs de développement durable sur le plan intérieur et par la coopération internationale. En présentant l'examen volontaire de son pays, le Premier Ministre a souligné que les objectifs étaient le principal moyen d'éliminer les causes profondes de la pauvreté et il a souligné à la

fois l'universalité du Programme et la nécessité d'une solidarité internationale. La pauvreté est un phénomène à la fois évitable et inacceptable; les efforts collectifs doivent être intensifiés pour prévenir et résoudre les conflits, construire les infrastructures de base et atteindre les plus vulnérables. La Norvège continuera à fournir une assistance financière importante d'aide publique au développement, à un niveau bien supérieur à l'objectif de 0,7 %.

66. Les Nations Unies doivent faire leur part du travail; l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles sera une bonne occasion de transformer le système des Nations Unies en un système mieux ciblé, mieux coordonné, plus soucieux du long terme et qui prenne des mesures appropriées et opportunes. Les Nations Unies doivent concentrer l'action menée sur les besoins les plus grands et là où cette action peut avoir l'impact le plus grand. Une approche différenciée en fonction des caractéristiques de chaque pays est nécessaire.

67. Le financement est le moteur du changement. Les ressources de base demeurent essentielles, en particulier pour l'accomplissement des fonctions normatives et la fourniture de conseils sur les politiques; il faut aussi mieux partager les coûts. L'adhésion au principe de la récupération intégrale des coûts améliorera le niveau des ressources de base. Les modalités similaires de financement des ressources de base doivent être élargies, en particulier celles qui prévoient des incitations aux organes des Nations Unies à travailler ensemble. L'Organisation des Nations Unies doit faire mieux dans l'unité d'action au niveau du pays. Un coordonnateur résident indépendant ayant l'autorité et les ressources voulues est la condition préalable à cet égard.

68. L'appropriation, l'autorité et les partenariats à tous les niveaux sont nécessaires si l'on veut réaliser les objectifs de développement durable. Le système des Nations Unies doit aider à appliquer et à promouvoir un suivi cohérent et responsable par tous et pour tous. La Norvège travaillera avec d'autres délégations pour trouver des moyens constructifs de renforcer le travail de la Commission et de mettre à jour son programme d'action et son ordre du jour pour assurer sa pertinence, son impact et son effet. Le scénario de l'inaction ne suffira plus.

69. **M<sup>me</sup> Guadey** (Éthiopie) dit que la Commission doit se concentrer sur le repérage des problèmes

pratiques et des solutions pour aider à appliquer le Programme pour 2030. Ce travail a commencé à une époque de turbulence; et pourtant, le Programme peut effectivement résoudre les problèmes s'il est appliqué de façon complète et équilibrée. Ce ne sont pas les ressources financières et humaines, dans le monde, qui manquent pour venir à bout de la pauvreté, s'adapter aux effets du changement climatique et gérer les crises humanitaires ou dues aux catastrophes naturelles. Ce qu'il faut c'est une volonté authentique de relancer les partenariats mondiaux de façon que par une responsabilité collective, en fonction des capacités différenciées des pays, tous les peuples puissent vivre dans la dignité et la prospérité.

70. Comme les engagements pris dans le contexte du Programme d'action d'Addis-Abeba ne sont pas honorés, il est indispensable de mobiliser des capitaux auprès de toutes les sources possibles et de les faire converger vers les objectifs de développement durable. L'investissement étranger direct doit se conformer aux priorités nationales de développement et il faut renforcer la coordination internationale par des mécanismes robustes de suivi. Il est essentiel de créer des conditions favorables à un développement durable et équitable.

71. L'Accord de Paris doit être intégralement appliqué; en particulier, il faut trouver des ressources financières nouvelles et additionnelles pour les pays en développement, en particulier les pays les plus vulnérables, et les faire bénéficier d'un transfert de technologie. Son pays fera tout pour ratifier l'Accord en 2016.

72. Reconnaissant que c'est avant tout à chaque gouvernement qu'il appartient d'assurer le développement de son pays, l'Éthiopie continue à placer l'élimination de la pauvreté au centre de son programme de développement et elle a commencé à appliquer les objectifs de développement durable. La croissance extraordinairement rapide observée en Éthiopie se poursuit en dépit des conditions économiques internationales précaires, et cela a permis d'améliorer nettement le bien-être de la population et aussi la compétitivité du pays. L'Éthiopie travaille à sa transformation en un pays à revenu intermédiaire, sobre en carbone et à l'épreuve du climat d'ici à 2025. Elle se heurte à plusieurs obstacles dans son effort de développement, par exemple l'insuffisance de gouvernance, le chômage, la performance médiocre à l'exportation, un déficit commercial grandissant et

aussi l'impact d'El Niño. Il faut améliorer et relancer la coopération internationale et l'aide, car ce n'est que par un engagement mondial intense que l'on pourra réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour le bien de tous.

73. **M. Blanchard** (Canada) dit que dans un monde où la croissance économique est faible, la Commission doit se demander si son travail contribue bien à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment par des mesures qui stimulent cette croissance économique et le développement, contribuent à éliminer le fléau de la pauvreté et de la faim, encouragent l'augmentation d'échelle de l'investissement du secteur privé dans le développement durable et attirent des capitaux dans des secteurs traditionnellement oubliés par les courants d'investissement mondiaux, comme les petits États insulaires et les pays les moins avancés, tout en restant consciente de l'impact social et environnemental de son action.

74. La démarche suivie par son pays en ce qui concerne le Programme pour 2030 est guidée par la profonde conviction que la diversité est une force. Le Canada encouragera les mesures qui renforcent le dialogue interculturel et l'inclusion sociale, la compréhension, la tolérance et le respect mutuels, le pluralisme et la coexistence pacifique. Au niveau international et dans l'esprit du Programme, le Canada recentre son aide au profit des plus pauvres et des plus vulnérables, en particulier dans les États fragiles. Le Canada se réjouit à la perspective d'un accroissement de la collaboration et de la participation de nouveaux acteurs pour résoudre les problèmes mondiaux de façon novatrice en améliorant la création de capacités, le commerce international, la gouvernance, l'égalité des sexes et la sécurité de façon à garantir qu'il n'y a pas de laissés-pour-compte et que ceux qui sont le plus en retard seront les premiers secourus.

75. Dans le contexte de l'Accord de Paris, le Premier Ministre canadien a déclaré que les pays en développement ne devaient pas être punis pour des problèmes qu'ils n'ont pas causés et qu'ils devraient avoir un accès égal aux possibilités de croissance propre que mettent en œuvre les pays développés. La présente session de la Commission doit être guidée par un esprit de coopération et de partenariat; une action collective est nécessaire pour appliquer le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

76. **M. Adeoye** (Nigéria) dit que la soixante et onzième session de l'Assemblée générale facilitera la mise en œuvre du Programme pour 2030. À cet égard, le travail de la Commission doit établir un cadre robuste pour cette mise en œuvre, viser l'élimination de la pauvreté et poursuivre les trois dimensions du développement durable de façon équilibrée, coordonnée et cohérente.

77. Les pays ont l'obligation de mettre en œuvre les objectifs de développement durable, en particulier de limiter les flux financiers illicites et d'appliquer des mécanismes permettant la restitution aux pays d'origine des ressources et des actifs en question; il faut éliminer les mesures commerciales restrictives et les obstacles injustes au commerce international; et il faut assurer la transparence du système financier international. Son pays est très attaché à la Déclaration d'Abuja adoptée durant la réunion préparatoire régionale africaine de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III). Il faut augmenter le financement pour couvrir l'augmentation des besoins de logement de ceux qui arrivent des campagnes dans les villes.

78. **M. Pisarevich** (Biélorus) dit que la trop lente croissance économique mondiale, les perspectives incertaines et avant tout l'instabilité géopolitique ne manqueront pas d'avoir des répercussions sur les efforts faits pour éliminer la pauvreté et l'inégalité dans le cadre du Programme pour 2030. Comme les décisions relatives à l'économie mondiale incombent avant tout à des organisations et des mécanismes autres que les Nations Unies comme le Groupe des Vingt, les Nations Unies ne sont pas en mesure d'utiliser pleinement leur potentiel pour traiter les problèmes du développement durable. L'Organisation devrait donc établir des relations plus productives avec ces mécanismes, en particulier le Groupe des Vingt, avec lequel elle devrait coopérer au développement durable dans un esprit de complémentarité. Des consultations devraient être tenues entre les États Membres de l'ONU et le Groupe des Vingt juste avant les réunions de sommet de ce groupe pour examiner les questions prioritaires de développement durable.

79. L'intégration régionale est une importante tendance nouvelle et des groupes régionaux prennent progressivement une autonomie jusqu'alors exercée uniquement par les États. Il faut donc mettre en place des mécanismes de coopération entre les différents processus régionaux, analogues aux mécanismes de

coopération qui existent pour les États. Le Biélorus, participant actif à plusieurs processus d'intégration régionale, est convaincu des avantages d'une coopération renforcée entre les initiatives régionales. Pour contribuer à une démarche que l'on pourrait appeler « intégrer l'intégration », le Biélorus accueillera à Minsk une conférence internationale sur la question, avec le soutien de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe. Le résultat de cette conférence devrait contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable dans le cadre des processus d'intégration régionale.

80. L'idée maîtresse des objectifs de développement durable, qui est de ne pas faire de laissés-pour-compte, doit s'appliquer non seulement aux individus et aux groupes de population, comme on l'interprète parfois, mais aussi aux États et aux groupes d'États. On peut difficilement dire que les Nations Unies assurent l'équité à l'égard de tous les groupes d'États, en particulier les États à revenu intermédiaire. Les problèmes particuliers de développement durable que connaissent ces États sont bien connus, mais il n'existe pas de mécanisme spécifique, aux Nations Unies, pour coopérer avec ces pays. Ils constituent le seul groupe de pays qui n'ont pas de document directeur, comme une stratégie ou un plan d'action, portant sur la coopération avec les Nations Unies. C'est pourquoi la coopération est menée au jour le jour, au gré des circonstances. Cette situation doit changer et il faut formuler un plan d'action des Nations Unies sur la coopération avec les pays à revenu intermédiaire.

81. Les membres de la Commission ne doivent pas hésiter à proposer des idées qui pourraient initialement sembler farfelues. Par exemple, l'énergie est très importante dans l'optique de la réalisation du Programme pour 2030, cette question étant étroitement liée au changement climatique, à la croissance économique, à la sécurité alimentaire et aux autres grands problèmes mondiaux, et pourtant les Nations Unies n'ont pas, pour aborder cette question, de démarche systématique. Ces divers aspects sont traités par plusieurs organisations à la fois, comme l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ou encore l'Agence internationale pour les énergies renouvelables. Dans ce contexte, une proposition avancée par le Biélorus il y a quelque temps de créer aux Nations Unies un programme d'action pour l'énergie qui soit cohérent, demeure tout à fait

d'actualité et pourrait être réalisée par l'adoption d'une résolution de l'Assemblée générale.

82. L'amélioration des méthodes de travail de l'Organisation et la synchronisation des activités des divers organes sont manifestement des questions importantes dans l'optique de la réalisation du Programme pour 2030, mais elles ne doivent pas donner lieu à des procédures interminables ou être une fin en soi. L'Organisation des Nations Unies et ses États Membres ne doivent pas succomber à la bureaucratie et au protocole, car les enjeux du Programme pour 2030 sont bien une question de vie ou de mort pour des êtres humains bien réels.

83. **M. Al-Nuaimi** (Émirats arabes unis) dit que s'il n'est pas possible d'adopter une résolution spécifique sur chacun des objectifs de développement durable, il espère que la Commission prêtera l'attention voulue à tous les aspects du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il rappelle aux États Membres que l'occupation étrangère est un obstacle majeur au développement pour beaucoup de peuples et les engage instamment à garder à l'esprit les droits des États observateurs. Il importe de remédier aux causes profondes de la pauvreté, ainsi qu'aux conflits, par des résolutions qui soulignent l'accès universel aux normes minimales pour une vie dans la dignité, notamment l'accès à l'eau potable, aux services de soins de santé, à l'éducation, l'énergie et l'informatique.

84. Son pays a réduit de façon spectaculaire les coûts de l'énergie solaire, faisant de ce secteur un contributeur important à la croissance économique et à la création d'emplois. Les Émirats arabes unis figurent parmi les premiers pays de la région à avoir ratifié l'Accord de Paris. Les Émirats estiment que le développement durable serait hors d'atteinte sans la participation des femmes, et leur engagement en faveur de la promotion de la femme est illustré par la présence, dans son gouvernement, de cinq femmes ministres. Plus de 200 nationalités vivent côte à côte dans les Émirats arabes unis, dans une atmosphère de tolérance religieuse et culturelle; son gouvernement a nommé un ministre d'État pour la tolérance, dans la conviction que les idéologies extrémistes sont les premiers obstacles au développement.

85. Les Émirats arabes unis intègrent les objectifs de développement durable dans leur plan de développement, désigné sous le nom de Vision EAU 2021, et ils sont fiers d'être l'un des premiers pays au

monde pour la contribution par habitant à l'aide publique au développement, au niveau de 1 % de leur PIB. Les Émirats accueilleront plusieurs grandes conférences internationales sur le développement durable durant l'année qui vient et ils espèrent que le Nouveau Programme pour les villes sera adopté à la toute prochaine Conférence Habitat III.

86. **M<sup>me</sup> Lodhi** (Pakistan) dit qu'en 2015 a été rédigé un nouveau paradigme de développement mondial entériné et approuvé par tous les pays. Le Programme pour 2030 et l'Accord de Paris ont renouvelé la confiance accordée au multilatéralisme et à la coopération internationale pour le développement, mais posent des problèmes critiques de mise en œuvre et d'encadrement. Le soutien politique et l'appropriation doivent être renforcés. Certains des problèmes qui se posent aux pays en développement comme le changement climatique, la faim et la pauvreté ne pourront être résolus en l'absence de mécanismes complets d'aide; il faut des ressources qui correspondent aux besoins, et cela sera le test critique d'un partenariat mondial renouvelé. Le Programme d'action d'Addis-Abeba offre des résultats concrets qui complètent les moyens énoncés dans le Programme pour 2030 lui-même, et les engagements pris en matière d'aide publique au développement demeurent une source importante de financement dans beaucoup de pays en développement, en particulier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés. Le Programme pour 2030 doit faire l'objet d'examen périodiques de suivi pour rester pertinent.

87. Les débats thématiques et les examens nationaux durant le forum politique de haut niveau sur le développement durable ont montré que la communauté internationale était dans la bonne voie mais que beaucoup restait encore à faire. La Commission devrait donc placer au centre de son ordre du jour les objectifs de développement durable et leurs cibles. L'étendue des questions traitées par les objectifs de développement durable et leur caractère universel appellent un recadrage du système des Nations Unies pour le développement pour tenir compte des aspects institutionnels, organisationnels, fonctionnels, financiers et opérationnels. Ce recadrage institutionnel et l'inertie des systèmes de gouvernance continuent à faire problème; les Nations Unies devraient mieux répondre aux besoins émergents des pays en développement, de façon transparente et équitable. L'examen quadriennal complet des activités

opérationnelles est une excellente occasion de traiter cette question de façon synthétique.

88. Le Pakistan a toujours souligné le rôle du commerce international dans le développement. Les inégalités persistantes dans les systèmes économiques et commerciaux internationaux doivent être éliminées. De nombreuses préoccupations des pays en développement relatifs à l'agriculture, au mauvais usage qui est fait des subventions, à la défense des droits de propriété intellectuelle et à l'utilisation opaque et sélective des diverses normes continuent à se poser. Une plus grande collaboration pour remédier aux inégalités et assurer l'inclusion dans le commerce international, les finances et l'investissement sera nécessaire pour réaliser les objectifs de développement durable.

89. Le changement climatique est l'une des grandes questions de notre temps. Il est encourageant de voir que 62 États Parties, représentant environ 52 % du volume mondial des émissions de gaz à effet de serre, ont déjà ratifié l'Accord de Paris. Le Pakistan a signé l'Accord le jour où il a été ouvert à la signature; il demeure très attaché à son application et il a commencé la procédure de ratification rapide.

90. Le droit à l'autodétermination figure bien dans la Charte des Nations Unies. Durant la réalisation du Programme pour 2030, les souffrances des populations vivant sous occupation coloniale et étrangère ne doivent pas être oubliées. Il faut lever les obstacles à la pleine réalisation de leur droit à l'autodétermination, afin de leur permettre de réaliser leur développement économique et social et les objectifs de développement durable. Elles ne doivent pas être laissées pour compte.

91. **M. Saikal** (Afghanistan) dit que l'examen à mi-parcours de haut niveau de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul pour les pays les moins avancés et le forum politique de haut niveau sur le développement durable donneront des directives au sujet du processus de développement durable; l'examen a été l'occasion d'échanger des vues sur les problèmes communs, les pratiques optimales et les enseignements dégagés. Il faut améliorer la cohérence du système des Nations Unies en adoptant une démarche globale du développement durable en respectant la promesse de ne pas faire de laissés-pour-compte. Il faut pour cela répondre aux besoins des pays en situation particulière, notamment les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les

pays en conflit ou sortant d'un conflit, qui se sont toujours heurtés à des difficultés uniques étant donné qu'un conflit non seulement empêche de réaliser les gains de développement mais aussi réduit à néant les gains acquis. La Commission doit en priorité renforcer le lien entre paix et sécurité et développement. À cette fin, l'objectif de développement durable 16 devrait figurer systématiquement dans les projets de résolution et les documents adoptés par la Commission.

92. Le financement du développement a donné lieu à des engagements pris à Addis-Abeba qui doivent être honorés. En fait, l'aide publique au développement, en particulier aux pays les moins avancés et aux pays en développement sans littoral, est la condition d'un soutien au développement durable et à la croissance économique. L'Afghanistan ratifiera l'Accord de Paris car le pays est très vulnérable aux effets du changement climatique alors même qu'il n'est en rien responsable de l'apparition du problème. La communauté internationale doit honorer ses engagements financiers à l'égard des pays en développement de façon à les aider à s'adapter.

93. Il est important de mettre à profit les synergies entre l'examen à mi-parcours de haut niveau et le Programme pour 2030. En outre, l'application sans retard du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe garantirait une réalisation plus efficace des objectifs de développement durable. L'examen quadriennal complet des activités opérationnelles est de la plus grande importance pour garantir que le système des Nations Unies pour le développement répond bien aux exigences du Programme pour 2030; l'examen devrait prêter attention à la transition des secours au développement, au financement des ressources de base, à l'élimination de la pauvreté et aux besoins des pays en situation particulière.

94. La Conférence de Bruxelles sur l'Afghanistan est une tribune pour son gouvernement, pour la communauté internationale et les autres partenaires où les uns et les autres pourront réaffirmer et consolider leur partenariat pour la paix et la prospérité en Afghanistan. Pour cet important événement, son gouvernement a rédigé un cadre national pour la paix et le développement, qui est un plan stratégique quinquennal qui vise l'autonomie et le développement durable, la réduction de la pauvreté et la sécurité et la stabilité. Ce plan a été élaboré conformément aux objectifs et aux cibles édictés dans le Programme pour 2030 et cherche à réaliser les objectifs de

développement durable tout en parachevant le travail encore inachevé relatif aux objectifs du Millénaire pour le développement. Le Gouvernement afghan a également dressé une feuille de route pour la réalisation du Programme pour 2030 avec l'aide d'un comité national de coordination. D'autres groupes de travail techniques, où sont représentés le Gouvernement, le parlement, les organismes des Nations Unies, la société civile et le secteur privé, ont également été créés pour faciliter la réalisation du Programme pour 2030.

95. **M. Nduhura** (Ouganda) dit que le monde est à la croisée des chemins et que de graves problèmes mondiaux doivent être résolus. Le moment est venu d'agir et d'honorer les engagements pris pour transformer la vie des populations sans faire de laissés-pour-compte.

96. L'Ouganda a intégré les politiques relatives au changement climatique et les objectifs de développement durable dans ses plans de développement. Il a offert de participer au premier examen volontaire des progrès accomplis, durant le forum politique de haut niveau sur le développement durable en juillet 2016. Plusieurs lois facilitatrices ont été promulguées, comme la loi sur la gestion des finances publiques et la loi sur les partenariats public-privé de 2015, dans le but de mobiliser les ressources nécessaires auprès du secteur public et du secteur privé; l'Ouganda a en outre récemment ratifié l'Accord de Paris.

97. Son pays participe activement aux initiatives d'intégration régionale pour faciliter la création d'emplois par une expansion des marchés régionaux, l'investissement étranger direct et le tourisme. Des politiques et des programmes ont été mis en œuvre pour l'emploi des jeunes, les prêts aux étudiants, une assistance sociale aux personnes âgées, une aide juridique, le développement de l'entreprise féminine et le développement des compétences techniques des groupes désavantagés. Son gouvernement espère travailler avec les partenaires internationaux pour réaliser les objectifs énoncés dans ses plans de développement.

98. Le système financier international doit créer un climat favorable à l'accès des pays en développement aux capitaux à long terme. L'Organisation mondiale du commerce doit parachever le cycle des négociations commerciales multilatérales de Doha afin d'élargir

l'accès des pays les moins avancés aux marchés par un traitement spécial et différencié.

99. On se souviendra que les 17 objectifs consignés dans le Programme pour 2030 sont liés entre eux et également importants. Ils doivent donc être appliqués ensemble, de façon à ce qu'aucun segment de la société ne soit laissé pour compte.

100. Les mouvements massifs de réfugiés ont introduit dans le développement mondial durable une nouvelle dynamique. L'Ouganda est maintenant, au monde, le huitième pays d'accueil des réfugiés, et le troisième si l'on retient le produit intérieur brut. Les possibilités d'asile dans le monde se rétrécissent, et pourtant son pays a intégré la protection et la gestion des réfugiés dans le plan de développement national et dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; les besoins des communautés d'accueil ont été intégrés dans la politique à l'égard des réfugiés. L'Ouganda se félicite de son partenariat avec toutes les parties prenantes et de l'aide reçue d'elles pour faciliter le traitement des très nombreux réfugiés arrivés dans le pays, étant donné que l'Ouganda comptera bientôt plus d'un million de réfugiés.

101. Il ne saurait y avoir de développement sans la paix, ni de paix sans le développement. Son pays est optimiste quant à la volonté du Conseil de sécurité de démontrer son rôle de chef de file pour résoudre les conflits violents de façon que les réfugiés puissent être rapatriés et refaire leur vie.

102. **M. Abbas** (Liban) dit que durant la deuxième année d'application du Programme pour 2030, il conviendrait de changer de cap pour viser maintenant la fourniture de moyens adéquats de mise en œuvre par une revitalisation du partenariat mondial, en tirant parti des ressources financières publiques et privées, en renforçant les capacités et en facilitant le transfert de technologie aux pays en développement.

103. Le Liban rédige un plan de développement durable national couvrant divers secteurs économiques et répondant aux objectifs et aux cibles du Programme pour 2030 tout en introduisant des cibles qui lui sont propres. Il faut prêter une attention particulière à des objectifs qui sont considérés comme plus urgents dans le contexte national; des consultations sont en cours avec les ministères et administrations libanais ainsi qu'avec d'autres parties prenantes, notamment le secteur privé, la société civile, les milieux

universitaires et les organismes des Nations Unies opérant dans le pays.

104. Depuis 2011, le Liban est plongé dans une crise humanitaire résultant de l'arrivée massive de plus de 1,2 million de réfugiés venant de la République arabe syrienne, ce qui exerce des pressions sociales, démographiques, environnementales et économiques immenses sur la société libanaise. Le chômage a augmenté et les ressources et les équipements limités des communautés libanaises d'accueil sont mis à mal. Pour répondre à une tâche aussi formidable, il faudrait non seulement une aide humanitaire à court terme, mais aussi des moyens de financement du développement à long terme assortis de conditions favorables, sinon le Liban ne pourra pas réaliser le Programme pour 2030 et son propre plan national de développement durable s'en trouverait sérieusement compromis.

105. Le système des Nations Unies pour le développement jouera un rôle essentiel dans l'aide apportée aux pays en développement durant la mise en œuvre et le suivi du Programme pour 2030 par la fourniture d'un soutien normatif cohérent, de conseils objectifs sur les politiques à choisir et par la création de capacités dans des secteurs tels que la collecte des données et la facilitation technologique. Le système devrait également aider à constituer des partenariats, à rassembler des acteurs possibles et à mobiliser des ressources publiques et privées internationales et intérieures. À cette fin, il est important de rendre le système des Nations Unies pour l'aide au développement plus cohérent et plus intégré, de revitaliser le système du coordonnateur résident, d'assurer un financement plus prévisible et plus durable et d'améliorer la coordination entre les activités de développement et les activités humanitaires, en particulier durant les crises prolongées.

106. Le Liban est sur le point de signer un nouveau cadre stratégique avec les Nations Unies pour la période 2017-2020 en vue de résoudre les problèmes complexes qui se posent à lui. Les spécialistes et les ressources des Nations Unies devront être mobilisés pour préserver la paix et la stabilité et permettre au Liban de résoudre ses problèmes de sécurité, ses problèmes politiques, de gouvernance et socioéconomiques, et de s'engager dans la voie d'un développement durable à long terme.

107. La marée noire causée par la destruction, par Israël, de réservoirs de pétrole situés près d'une centrale thermique au sud de Beyrouth en 2006 continue d'avoir un impact sur la santé publique, la croissance économique et le développement durable du Liban. En raison du blocus militaire imposé par Israël, les autorités n'ont pas pu enrayer la marée noire immédiatement après l'attaque et cela continue d'avoir des effets néfastes. Le Liban attend donc de la communauté internationale qu'elle adopte une fois de plus une résolution engageant Israël à accepter la responsabilité de cette affaire et à indemniser le Liban de façon rapide et adéquate.

108. **M. Elmajerbi** (Libye) dit que pour traduire dans la réalité les engagements consignés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 il est impératif de coordonner l'action de développement. Les États doivent incorporer les trois dimensions du développement durable dans leurs plans nationaux selon le principe des responsabilités communes mais différenciées. Il est indispensable que la communauté internationale fournisse des moyens adéquats de financement, de création de capacités et de transfert de technologie au profit des pays en développement.

109. Tout en se réjouissant de la réunion plénière de haut niveau sur le problème des mouvements massifs de réfugiés et de migrants, lors de la présente session de l'Assemblée générale, il souligne qu'aucun État ne peut à lui seul assumer la responsabilité de la solution des problèmes posés par les migrations illégales. Les mesures de sécurité à elles seules ne sont pas suffisantes, elles doivent être complétées par des programmes de développement et de réforme économique dans les pays d'origine des migrants. Son gouvernement compte sur le soutien des Nations Unies et des États amis dans l'action qu'il mène pour rétablir la stabilité et relancer son économie.

110. La fuite de capitaux des pays en développement à la fois vers les pays développés et vers des paradis fiscaux retarde le développement. Il est grand temps que les États appliquent la Convention des Nations Unies contre la corruption et créent des mécanismes de recouvrement des actifs pillés, ce qui, dans le cas de la Libye, dégagerait de précieuses ressources pour financer la reconstruction du pays. La communauté internationale doit également prêter l'attention nécessaire aux obstacles au développement auxquels se heurtent les populations vivant sous une occupation

étrangère – en particulier le peuple palestinien – conformément au document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), qui soulignait le droit des peuples vivant sous occupation étrangère à l'autodétermination et à l'utilisation de leurs propres ressources.

111. **M. Ten-Pow** (Guyana) dit que la soixante et onzième session de l'Assemblée générale doit poursuivre le mouvement engagé grâce aux accords mondiaux d'importance historique conclus en 2015. Le travail de la Commission aura une importance nouvelle dans l'optique de l'application de ces accords. Parmi les priorités importantes figurent la systématisation du développement durable, la création d'un environnement international plus propice et une réflexion plus attentive aux problèmes qui se posent aux États en situation particulière. L'interdépendance mondiale est une réalité incontournable qui entraîne la montée du phénomène migratoire, le changement climatique, la pauvreté et la faim et des modes de consommation et de production qui ne sont pas viables à terme, ainsi que l'inégalité du développement social, économique et environnemental.

112. Il faut accorder une attention plus grande aux petits États insulaires en développement, aux petits États côtiers de faible altitude en développement et aux pays à revenu intermédiaire qui font souvent plus que leur part pour résoudre les problèmes mondiaux et sont pourtant paralysés, dans leur développement, en raison de leur petite taille, de leur emplacement géographique ou de leur manque de ressources et de capacités. Dans ces pays, le changement climatique a souvent pour effet d'annuler les gains acquis, et c'est le cas aussi des catastrophes naturelles et des chocs économiques extérieurs qu'ils ne peuvent contrôler. Les efforts faits pour faire passer ces pays dans une catégorie où ils n'auront plus besoin d'une aide financière assortie de conditions libérales en s'intéressant uniquement à leur produit intérieur brut par habitant ne tiennent pas compte de ces situations. De plus, le surendettement de beaucoup de petits États insulaires en développement les empêche de créer les infrastructures dont ils auraient besoin pour mieux résister aux chocs exogènes. Un cadre international souple et solidaire doit donc être mis en place pour aider à remédier aux effets de facteurs tels que le changement climatique, le commerce, l'endettement, la coopération financière internationale, la sécurité alimentaire et les catastrophes naturelles de façon que les pays en

développement puissent investir, accroître leur résilience et stimuler leur développement durable.

113. La sécurité et la stabilité sont également des conditions à remplir pour répondre aux aspirations des pays en développement. À ce sujet, on ne saurait surestimer la valeur de normes mondiales permettant l'exercice par tous de leurs droits fondamentaux, du respect de la légalité à tous les niveaux, notamment dans les relations entre les États, et du règlement pacifique des différends internationaux.

114. Son pays s'est engagé à améliorer les conditions de vie de tous les habitants par l'élimination de la pauvreté, la réalisation de l'égalité et la promotion de l'éducation. Le Guyana s'efforce donc d'appliquer les objectifs de développement durable de façon synthétique et en réfléchissant aux points d'entrée dans des domaines tels que l'éducation, la sécurité alimentaire, l'énergie et l'infrastructure, autant de domaines d'action qui pourraient dégager des avantages synergiques dans la mise en œuvre de l'ensemble du Programme.

115. Le Guyana est un nouvel État « vert » attaché à réaliser les objectifs convergents du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris. Ses habitants vivent en ayant toujours à l'esprit les effets redoutables du changement climatique, en particulier le péril de la montée du niveau de la mer. Le Guyana a donc déjà signé et ratifié l'Accord de Paris et espère qu'il entrera bientôt en vigueur. En travaillant à l'avènement d'un État « vert », les autorités guyanaises comptent sur la pleine participation de la communauté internationale.

116. La communauté internationale ne peut se contenter du scénario de l'inaction. Une vigilance toujours plus grande doit se manifester pour préserver et accomplir les importantes fonctions de la Commission comme instance pour l'examen attentif, le regroupement et la formulation des politiques adaptées aux besoins pressants du développement.

*La séance est levée à 18 heures.*